

FORMULAIRE PLAN D'ACTION GESTION DE LA FLOTTE

Manuel pour compléter le formulaire

1. CONTEXTE

L'arrêté "Exemplarité"¹ du 15/05/2014 a ajouté une mesure obligatoire supplémentaire au plan de déplacements d'entreprise, qui s'applique uniquement aux institutions publiques locales et régionales bruxelloises qui emploient plus de 100 travailleurs sur un même site. Il s'agit d'établir un plan d'action spécifique concernant une gestion durable de la flotte et des déplacements de service. Ce plan devait être remis pour la première fois le 31 décembre 2015.

L'arrêté² relatif aux plans de déplacements d'entreprise du 1^{er} juin 2017 (Art. 5, §1, G, 2°) qui complète l'arrêté « Exemplarité », indique que la mesure concernant le plan d'action lié à la gestion de la flotte intègre, à partir de 2018, les MPV (et non plus uniquement les voitures).

Le nouveau plan d'action doit être remis **pour le 31 janvier 2018** et être actualisé tous les 3 ans.

Ce plan d'action doit contenir les informations suivantes (Art. 12 de l'arrêté du 15/05/2014):

- 1° Une analyse de la composition et de l'utilisation du parc automobile (voitures et 'MPV'³);
- 2° Une stipulation des objectifs concernant:
 - l'amélioration des performances environnementales du parc automobile, exprimée par l'Ecoscore moyen;
 - la réduction du nombre de véhicules;
 - l'intégration de vélos (électriques) et/ou de véhicules électriques dans la flotte;
 - la réduction du nombre de kilomètres parcourus avec des véhicules motorisés pour des déplacements de service;
- 3° Les mesures qui seront mises en oeuvre afin d'atteindre ces objectifs et leur planification.

Le présent document est un manuel pour compléter le formulaire.

2. STRUCTURE DU FORMULAIRE

Le formulaire est un fichier Excel rédigé dans les deux langues, français et néerlandais; la langue doit être choisie au niveau de la première feuille, de sorte que vous pouvez continuer par la suite dans les feuilles de la langue choisie.

Le formulaire se compose de 6 feuilles, divisées comme suit:

- Première feuille "INTRO" avec les coordonnées et les informations générales
- Feuille "Parc"
- Feuille "Analyse Parc"
- Feuille "Objectifs"
- Feuille "Mesures"
- Feuille de travail

¹ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport et modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 avril 2011 relatif aux plans de déplacements d'entreprises (15/05/2014)

² Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux plans de déplacements d'entreprise du 1^{er} juin 2017.

³ MPV (Multi-purpose Vehicle) : véhicule à moteur pour usage multiple, relevant de la catégorie M1 et avec carrosserie de type AF, conçu et construit pour le transport de passagers et leurs bagages ou marchandises, en un volume, tel que défini à l'article 1er, § 1er, 1° de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles, leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité; p.ex. Renault Kangoo, Citroën Berlingo ou Peugeot Partner.

Si vous avez envoyé le rapport annuel avec la composition du parc automobile à Bruxelles Environnement en 2017, certaines données sont déjà pré-remplies sur le formulaire. Il s'agit des coordonnées de votre institution (nom, adresse, personne de contact, e-mail, téléphone et date) et de la composition de votre parc automobile – mais seules les **voitures et MPV de votre flotte** sont reprises. Le plan d'action, qui a été introduit au 31/12/2015, comprenait uniquement les informations pour les voitures de votre flotte. Du fait de l'adaptation législative, les MPV doivent dorénavant être inclus dans l'analyse. Il est donc demandé de fixer des objectifs pour cette nouvelle catégorie de véhicules.

3. FEUILLE "INTRO"

Si les coordonnées sont exactes, il ne vous reste plus qu'à adapter sur la première feuille la **date** à laquelle le formulaire a été remis. Il est toujours possible de modifier les coordonnées. Si certains champs des coordonnées sont vides, complétez-les.

B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	O	P		
bruxelles environnement Brussels				FORMULAIRE				bruxelles environnement Brussels				FORMULIER			
Exemplarité des pouvoirs publics - transport												Voorbeeldgedrag overheden - transport			
GESTION DU PARC AUTOMOBILE												VLOOTBEHEER			
Nom de l'institution Naam van de instelling						IBGE									
Adresse adres						N°, boîte postale Nr, Bus						86 - 3000			
Code postale Postcode						Localité Gemeente						1000			
						Bruxelles Brussel									
Nom et prénom de la personne de contact Naam en Voornaam Contactpersoon						Nys Nicolas									
Fonction de la personne de contact Functie Contactpersoon						Fleet manager Fleet manager									
Tel.						02/775 78 62									
E-mail						nnys@environnement.brussels.be									
Date / Datum						14/10/2015									

Changez la date

Choisissez votre langue:

Kies uw taal:

Cliquez sur la langue de votre choix

INTRO / Wagenpark PW / Analyse Wagenpark / Doelstellingen / Maatregelen / Werkblad / Parc VP / Analyse Parc VP

Ensuite, **choisissez votre langue**, pour passer à la feuille suivante.

4. FEUILLE "PARC"

Si vous avez remis en 2017 le "rapport annuel avec la composition de votre parc automobile", cette feuille aura été pré-remplie avec toutes les voitures personnelles (VP) et MPV de votre flotte. Il s'agit donc uniquement d'un inventaire des voitures et MPV (au 31/12/2016) et d'aucune autre catégorie de véhicules.

L'objectif de cette feuille est de vérifier **l'utilisation des voitures et MPV** de votre flotte afin de pouvoir évaluer sur base de critères objectifs si ces véhicules peuvent être remplacés par un vélo (électrique) ou un véhicule électrique. Les résultats de cette analyse sont nécessaires pour soutenir les objectifs fixés (voir « Feuille Objectifs »).

Utilisation du parc automobile
Parc 2016

Inventaire des voitures et MPV

Inventaire des voitures et MPV

! Prière de remplir les colonnes P à S pour connaître l'utilisation des voitures et MPV de votre flotte !

Suivant

Catégorie	Marque	Modèle	Norme Euro	Année de mise en service	Carburant	Hybride	Cylindres (cc)	Ecoscore	Ecoscore modifié	Achat (A) Leasing (L)	N°Chassis	Utilisation (km/an)
Voiture/Auto	RENAULT	ZOE	5b	2015	Electricité vert	Non/Neen		86	Non/Neen	L	VF1AGVYA0520409	
Voiture/Auto	OPEL	Astra	4	2001	LPG	Non/Neen	1389	62	Non/Neen	A	WOLOTGF35280224	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2005	Essence/Benzi	Non/Neen	998	72	Non/Neen	A	WOLOXCF08641072	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2004	Essence/Benzi	Non/Neen	1199	68	Non/Neen	A	WOLOXCF0846061141	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2004	Essence/Benzi	Non/Neen	1199	63	Non/Neen	A	WOLOXCF0846060827	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2004	Essence/Benzi	Non/Neen	1199	63	Non/Neen	A	WOLOXCF0846060694	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2001	LPG	Non/Neen	1199	67	Non/Neen	A	WOLOXCF08260205	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2000	LPG	Non/Neen	1199	67	Non/Neen	A	WOLOSBF68Y4394852	
Voiture/Auto	PEUGEOT	107	4	2008	Essence/Benzi	Non/Neen	998	74	Non/Neen	A	VF3PNCFAC833076	
Voiture/Auto	CITROEN	C3	4	2006	Essence/Benzi	Non/Neen	1360	69	Non/Neen	A	VF7FCFKFUC285901	
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2000	LPG	Non/Neen	1199	67	Non/Neen	A	WOLOSBF08Y4376922	
Voiture/Auto	RENAULT	ZOE	5b	2015	Electricité vert	Non/Neen		86	Non/Neen	L	VF1AGVYA0520409	

Si de nouvelles voitures ou MPV ont été mises en service depuis que vous avez remis votre dernier "rapport annuel", vous pouvez les indiquer au bas de la liste de véhicules déjà présente.

Si vous n'aviez pas remis de rapport annuel, veuillez indiquer ici toutes les informations demandées pour chacune des voitures et MPV qui composent votre flotte. Vous devrez également renseigner ces informations pour le rapport annuel de 2017 (par le formulaire électronique).

Les couleurs utilisées dans la colonne des Ecoscores correspondent au code de couleur tel qu'utilisé sur le site Internet d'Ecoscore, le vert indiquant les meilleurs scores et le rouge, les plus mauvais (avec le jaune et l'orange comme intermédiaires).

Le but de cette feuille est d'indiquer aussi le type d'utilisation pour chaque voiture et MPV de votre flotte. Pour ce faire, vous devez dérouler la feuille vers la droite afin de pouvoir compléter les colonnes P à S. Pour remplir les cellules, vous devez utiliser les options qui vous sont proposées dans les menus drop-down qui apparaissent dans chaque cellule. Vous ne pouvez donc pas compléter librement les cellules, ce qui pourrait empêcher que certains calculs se fassent par la suite.

Utilisation du parc automobile
Parc 2016

Complétez les colonnes P à S

! Prière de remplir les colonnes P à S pour connaître l'utilisation des voitures et MPV de votre flotte !

Suivant

Cliquez ici pour passer à la feuille suivante

Faire dérouler à droite pour voir les colonnes P à S

Catégorie	Marque	Modèle	Norme Euro	Age (années)	# kms moy./jour	Ville ou autoroute	Charge	# Passagers (excl. Chauffeur)
Voiture/Auto	RENAULT	ZOE	5b		2 < 15 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	peu de chargement (< 30 l)	> 75 % du temps max. 1 passager
Voiture/Auto	OPEL	Astra	4		16 < 100 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	peu de chargement (< 30 l)	> 75 % du temps max. 1 passager
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4		12 > 100 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	peu de chargement (< 30 l)	> 75 % du temps max. 4 passagers
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4		13 < 15 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	quantité moy. chargement (30-300 l)	> 75 % du temps max. 4 passagers
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4		13 < 100 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	quantité moy. chargement (30-300 l)	> 75 % du temps max. 1 passager
Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4		13 > 100 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	quantité moy. chargement (30-300 l)	> 75 % du temps max. 1 passager
Voiture/Auto					16 < 15 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	beaucoup de chargement (> 300 l)	> 75 % du temps > 4 passagers
Voiture/Auto					16 < 100 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	beaucoup de chargement (> 300 l)	> 75 % du temps max. 1 passager
Voiture/Auto					9 > 100 km/jour	> 75% du temps dans le trafic urba	beaucoup de chargement (> 300 l)	> 75 % du temps max. 4 passagers
Voiture/Auto					11 < 15 km/jour	> 25% du temps sur autoroute	peu de chargement (< 30 l)	> 75 % du temps max. 1 passager
Voiture/Auto					17 < 100 km/jour	> 25% du temps sur autoroute	quantité moy. chargement (30-300 l)	> 75 % du temps max. 4 passagers
Voiture/Auto	RENAULT	ZOE	5b		2 > 100 km/jour	> 25% du temps sur autoroute	peu de chargement (< 30 l)	> 75 % du temps > 4 passagers

Ces colonnes comportent les informations suivantes:

- **colonne P: Nombre de kilomètres moyens parcourus par jour**

Vous avez le choix entre < 15 km/jour; < 100 km/jour ou > 100 km/jour.

Si le nombre de kilomètres parcourus par jour avec le véhicule est inférieur à 15 km, ces déplacements devraient pouvoir se faire (théoriquement) avec un vélo (cargo)(électrique). Si ce



nombre est en moyenne inférieur à 100 km, cela correspond à l'autonomie moyenne d'un véhicule électrique.

- **colonne Q: Ville ou autoroute**

Si le véhicule effectue essentiellement (> 75% de son utilisation) des déplacements en ville, il peut (théoriquement) être remplacé par un véhicule électrique. Si le véhicule roule une grande partie du temps (> 25%) sur autoroute, un véhicule électrique est moins approprié.

- **colonne R: Charge**

Si le véhicule transporte généralement peu de charge (< 30 l), il est (théoriquement) possible de le faire à vélo (30 l étant le volume moyen d'une sacoche de vélo) ou avec un véhicule électrique. Une charge moyenne (entre 30 et 300 l) entre généralement dans le coffre d'une voiture urbaine. Pour les plus gros volumes (> 300 l), il faut un véhicule plus grand, p. ex. de type MPV.

- **colonne S: Nombre de passagers (excl. chauffeur)**

Si la majeure partie du temps (> 75 %), il n'y a pas plus de 1 passager qui accompagne, il est possible d'utiliser un vélo ou un (petit) véhicule électrique. Une voiture électrique urbaine peut toutefois transporter jusqu'à 4 passagers maximum; pour emmener plus de passagers, il faut envisager un autre type de véhicule, pour lequel il est plus difficile de trouver une variante électrique.

Vous verrez qu'en fonction des choix, les cellules deviennent jaunes ou vertes. La couleur jaune indique que cette caractéristique permet le remplacement (théoriquement) par un vélo; le vert indique qu'un remplacement par un véhicule électrique est envisageable.

Si vous avez terminé d'indiquer les données d'utilisation pour votre parc automobile, vous pouvez cliquer sur le **bouton « Suivant »**, en haut de la feuille, pour passer automatiquement à la feuille « Analyse Parc ».

5. FEUILLE “ANALYSE PARC”

Vous ne devez rien compléter sur cette feuille. Le but de cette feuille est de vous informer de la composition (répartition en fonction du type de carburant) de votre flotte de voitures et MPV et de leurs performances environnementales (Ecoscore moyen, kilomètres parcourus et âge), d'une part, et de vous donner d'emblée une indication sur le potentiel théorique de votre parc automobile en termes de remplacement par des vélos (cargo)(électriques) ou des véhicules électriques. Cette information est calculée en fonction de la feuille "Parc" et de l'utilisation que vous y avez déclarée.

Vous pouvez utiliser ces informations pour formuler des objectifs sur la feuille suivante.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	Analyse Parc automobile Voitures personnelles (VP) et MPV														
2															
3															
4	Analyse de la composition du parc automobile Voitures personnelles (VP)														
5															
6	Composition Parc automobile VP - Types de carburant										Ecoscore moyen parc automobile VP 74				
7	Nombre total de voitures personnelles (VP)										39				
8	Nombre de diesel										2				
9	Nombre d'essence										23				
10	Nombre de LPG										5				
11	Nombre de CNG										0				
12	Nombre d'hybrides										2				
13	Nombre de Véhicules électriques avec batterie (VEB)										9				
14															
15	Analyse de la composition du parc automobile MPV														
16															
17	Composition Parc automobile MPV - Types de carburant										Ecoscore moyen parc automobile MPV 61				
18	Nombre total de MPV										44				
19	Nombre de diesel										6				
20	Nombre d'essence										33				
21	Nombre de LPG										2				
22	Nombre de CNG										0				
23	Nombre d'hybrides										0				
24	Nombre de Véhicules électriques avec batterie (VEB)										3				
25															
26	Analyse de l'utilisation du parc automobile														
27															
28															
29	Potentiel théorique pour le remplacement de voitures par des vélos (électriques):										Nombre de VP		% de flotte de VP		
30	Potentiel théorique pour le remplacement de voitures par des véhicules électriques (VEB):										2		5%		
31											9		23%		
32															
33	Potentiel théorique pour le remplacement de MPV par des vélos (cargo)(électriques):										Nombre de MPV		% de flotte de MPV		
34	Potentiel théorique pour le remplacement de MPV par des véhicules électriques (VEB):										4		9%		
35											12		27%		
36	Suivant										<div style="border: 2px solid green; padding: 5px; text-align: center;"> Cliquez ici pour passer à la feuille suivante </div>				
37															

Pour passer à la feuille "Objectifs", cliquez sur le bouton "Suivant".

6. FEUILLE "OBJECTIFS"

Sur cette feuille, vous devez remplir les objectifs pour la période 2018 à 2020 pour les rubriques suivantes:

1. L'amélioration des performances environnementales de votre parc automobile (voitures), exprimée par l'Ecoscore moyen;
2. L'amélioration des performances environnementales de votre parc automobile (MPV), exprimée par l'Ecoscore moyen;
3. La réduction du nombre de voitures dans votre flotte;
4. La réduction du nombre de MPV dans votre flotte;
5. L'intégration de vélos (électriques) dans votre flotte;
6. L'intégration de cyclomoteurs électriques dans votre flotte;
7. L'intégration de véhicules électriques (VP et MPV) sur batterie dans votre flotte;
8. La réduction du nombre de kilomètres parcourus avec des véhicules motorisés pour des déplacements de service.

Le formulaire donne par ailleurs un conseil ou demande des informations supplémentaires pour chacune de ces rubriques (en vue de la réduction du nombre de voitures/MPV).

Une partie de cette feuille est également pré-remplie en fonction des données de votre parc automobile, plus précisément l'Ecoscore moyen actuel de vos voitures (VP) et MPV, le nombre actuel de VP et MPV, le nombre actuel de véhicules électriques sur batterie (VEB), et le nombre actuel de kilomètres parcourus en moyenne par les voitures et MPV.

Vous pouvez choisir librement si vous souhaitez définir des objectifs pour toutes les rubriques précitées ou seulement pour une partie d'entre elles. La pertinence des objectifs choisis est toutefois évaluée par Bruxelles Environnement. Le but n'est certainement pas de formuler des objectifs équivalents, voire moins bons que ce que l'on connaît actuellement.

Seules les cases sur lesquelles on peut cliquer, doivent être complétées sur cette feuille. Les cases pré-remplies ne peuvent pas être modifiées.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
1	Objectifs pour la période 2018-2020																
2																	
3	1)	Amélioration des performances environnementales du parc automobile voitures personnelles (VP), exprimée par l'Ecoscore moyen:															
4		Ecoscore actuel moyen VP		74	Objectif												
5		<i>CONSEIL: Il est possible d'adapter l'Ecoscore moyen en changeant les Ecoscores individuels dans l'onglet "Feuille de travail". Vous pouvez ainsi analyser (p. ex. Suppression de voitures, remplacement par des VEB, remplacement par une nouvelle voiture à essence, etc.)</i>															
6		Aller à la feuille de travail															
7																	
8																	
9																	
10																	
11	2)	Amélioration des performances environnementales du parc automobile MPV, exprimée par l'Ecoscore moyen:															
12		Ecoscore actuel moyen MPV		61	Objectif												
13		<i>CONSEIL: Il est possible d'adapter l'Ecoscore moyen en changeant les Ecoscores individuels dans l'onglet "Feuille de travail". Vous pouvez ainsi analyser directement l'impact de quelques interventions dans le parc automobile (p. ex. Suppression de voitures, remplacement par des VEB, remplacement par une nouvelle voiture à essence, etc.)</i>															
14		Aller à la feuille de travail															
15																	
16																	
17																	
18																	
19	3)	Réduction du nombre de voitures personnelles (VP) dans la flotte:															
20		Nombre actuel de VP		39	Objectif												
21		<i>CONSEIL: Grâce à une gestion plus efficace de la flotte, des voitures peuvent être supprimées ou remplacées par un vélo (électrique). Pour de nombreux déplacements en ville, on peut utiliser les transports en commun ou une voiture partagée.</i>															
22																	
23																	
24																	
25																	
26		Nombre de VOITURES de votre parc automobile en date du 31/12/2012 :															
27																	
28		<i>INFO: Vous pouvez indiquer ici le nombre de voitures que compte votre parc automobile en date du 31/12/2012 car toute voiture que votre flotte compte en moins depuis le 1 janvier 2013 peut être comptée comme une voiture électrique ; pour pouvoir ainsi atteindre le quota imposé de véhicules électriques (Art. 12 §3 °1 de l'Arrêté).</i>															
29																	
30																	
31	4)	Réduction du nombre de MPV dans la flotte:															
32		Nombre actuel de MPV		44	Objectif												
33		<i>CONSEIL: Grâce à une gestion plus efficace de la flotte, des MPV peuvent être supprimées ou remplacées par un vélo (électrique) ou vélo-cargo. Pour de nombreux déplacements en ville, on peut utiliser les transports en commun ou une voiture partagée.</i>															
34																	
35																	
36																	
37																	
38		Nombre de MPV de votre parc automobile en date du 31/12/2012 :															
39																	
40		<i>INFO: Vous pouvez indiquer ici le nombre de MPV que compte votre parc automobile en date du 31/12/2012 car tout MPV que votre flotte compte en moins depuis le 1 janvier 2013 peut être comptée comme un véhicule électrique ; pour pouvoir ainsi atteindre le quota imposé de véhicules électriques (Art. 12 §3 °1 de l'Arrêté).</i>															
41																	
42																	
43																	
44	5)	Intégration de vélos (électriques) dans la flotte:															
45		Nombre actuel de vélos de service			Objectif												
46		<i>CONSEIL: Le vélo est souvent le moyen de transport idéal pour effectuer des déplacements courts, sans passer et avec peu de chargement. Un vélo électrique permet en outre de convaincre les cyclistes moins avertis.</i>															
47																	
48																	
49	6)	Intégration de cyclomoteurs électriques dans la flotte:															
50		Nombre actuel de cyclomoteurs électrique			Objectif												
51		<i>CONSEIL: Les cyclomoteurs électriques peuvent compléter la flotte de vélos de service (électriques), surtout pour réaliser de courts et nombreux déplacements en ville, sans passagers et avec peu de chargement.</i>															
52																	
53																	
54																	
55	7)	Intégration de véhicules électriques avec batterie (VEB) - Voitures et MPV - dans la flotte:															
56		Nombre actuel de VEB (Voitures et MPV)		12	Objectif												
57		<i>CONSEIL: Des VEB sont idéales si la distance moyenne parcourue par jour ne dépasse pas les 100 km et à condition d'avoir suffisamment de temps (la nuit) pour recharger le véhicule (min. 6h). Ces véhicules n'émettent pas directement de polluant et génèrent moins de bruit à vitesse réduite. En cas d'arrêts et de démarrages fréquents (comme en ville), ils ont en outre une très bonne performance énergétique. L'arrêté du 15/05/2014 énonce en outre que pour les pouvoirs publics régionaux (avec plus de 100 travailleurs sur un même site), au moins 25 % des voitures et MPV, nouvellement mises en service sur une période de 3 ans doivent être électriques; ce taux est d'au moins 15 % pour les autorités locales. L'arrêté énonce également que toute voiture ou MPV définitivement supprimée de la flotte (depuis le 01/01/2013), peut être comptabilisée comme un véhicule électrique.</i>															
58																	
59																	
60																	
61																	
62																	
63																	
64																	
65	8)	Réduction du nombre de kilomètres parcourus avec des véhicules motorisés pour des déplacements de service															
66		Nombre actuel moyen de km/an		6790	Objectif												
67		<i>CONSEIL: Le nombre de kilomètres motorisés peut être réduit de manière significative en effectuant davantage de déplacements à pied, à vélo ou en transports en commun. Certains déplacements de service peuvent aussi être évités simplement en utilisant des applications ICT telles que la téléconférence, etc.</i>															
68																	
69																	
70																	
71																	
72																	
73																	
74																	

Près de la première rubrique "Amélioration des performances environnementales", vous trouverez un lien "Aller à la feuille de travail". Si vous cliquez sur ce lien, vous arrivez sur une feuille de travail distincte, qui peut vous aider à définir un objectif pour l'Ecoscore (voir plus loin, au chapitre 8).

Cliquez sur "Suivant" pour passer à la dernière feuille, "Mesures".

7. FEUILLE "MESURES"

C'est la dernière feuille que vous devez remplir. Faisant suite aux différentes rubriques des Objectifs, vous devez décrire ici les mesures qui existent déjà et celles qui sont planifiées pour la période 2018-2020 pour atteindre les objectifs indiqués, ainsi que leur planification.

Cette feuille reprend plusieurs catégories de mesures et cite quelques exemples de mesures plus concrètes. Il est toujours possible d'ajouter soi-même une mesure, dans la case "Autres mesures...".

Les catégories reprises sont les suivantes:

- a. Inciter à faire les déplacements de service à pied;
- b. Inciter à utiliser le vélo pour les déplacements de service;
- c. Inciter à utiliser les transports en commun (TC) pour les déplacements de service;
- d. Intégration de cyclomoteurs électriques dans la flotte;
- e. Intégration de véhicules électriques avec batterie dans la flotte;
- f. Amélioration des performances environnementales de la flotte;
- g. Encourager l'utilisation rationnelle des véhicules (de service);
- h. Mesures générales.

Vous êtes libre de choisir les mesures que vous voulez adopter pour améliorer la gestion de votre flotte. Pour les mesures applicables à votre institution, insérez à côté du titre de la mesure une brève description de cette mesure, ainsi que sa planification (date).

	A	B	C	D	E
1	Mesures pour atteindre les objectifs prévus				
2					
3			Mesure existante	Mesure prévue	
4			DESCRIPTION	DESCRIPTION	PLANNING (jj/mm/aaaa)
5	a) Inciter à faire les déplacements de service à pied				
6	a.1	Renforcer les informations sur les déplacements à pied en ville (trajets, durée, sécurité, etc.)			
7	a.2	Actions de sensibilisation			
8	a.3	Autres mesures en lien avec les déplacements de service à pied			
9					
10	b) Inciter à utiliser le vélo pour les déplacements de service				
11	b.1	Renforcer les informations sur les déplacements à vélo en ville (trajets cyclables, conseils, sécurité, etc.)			
12	b.2	Nombre de vélos de service par catégorie (classique, électrique, pliable, vélo-cargo, etc.)			
13	b.3	Villo			
14	b.4	Accessoires vélo disponibles pour les cyclistes (p. ex. casque, vareuse, sacoche, matériel de réparation, etc.)			
15	b.5	Douches disponibles pour les cyclistes			
16	b.6	Formation 'vélo dans la ville'			
17	b.7	Actions de sensibilisation sur l'utilisation du vélo pour les déplacements de service			
18	b.8	Prime vélo pour les déplacements de service avec un vélo			
19	b.9	Autres mesures en lien avec le vélo			
20					
21	c) Inciter à utiliser les transports en commun (TC) pour les déplacements de service				
22	c.1	Renforcer les informations sur les TC (lignes, arrêts, horaires, trajets, tarifs, etc.)			
23	c.2	Actions de sensibilisation			
	c.3	Procédure simple pour le remboursement ou la mise à			

	A	B	C	D	E	F
33	e)	Intégration de véhicules électriques avec batterie (VEB) dans la flotte				
34	e.1	Mise à disposition de voitures électriques avec batterie				
35	e.2	Bornes de recharge pour voitures électriques				
36	e.3	Informations et communication sur les déplacements avec un VEB				
37	e.4	Autres mesures en lien avec les VEB				
38						
39	f)	Amélioration des performances environnementales de la flotte				
40	f.1	Niveau Ecoscore plus élevé que selon l'obligation des art. 2 et 3 de l'Arrêté du 15/05/2014 pour l'achat ou le leasing de nouveaux véhicules				
41	f.2	Choix de technologies automobiles moins polluantes (p. ex. VEB, CNG, hybride, etc.)				
42	f.4	Autres critères environnementaux pour l'achat ou le leasing de nouveaux véhicules (p. ex. récupération de l'énergie de freinage, poids moindre, CO ₂ ...)				
43	f.5	Autres mesures en lien avec les performances environnementales de la flotte				
44						
45	g)	Encourager l'utilisation rationnelle des voitures (de service)				
46	g.1	Utilisation d'un système de voitures partagées (Cambio, Zen				
47	g.2	Formation ou information sur l'éco-conduite				
48	g.3	Sensibilisation à la sécurité routière				
49	g.4	Autres mesures en lien avec l'utilisation rationnelle de la voiture				
50						
51	h)	Mesures générales				
52	h.1	Travail à distance (p. ex. téléconférences, bureau satellite, etc.)				
53	h.2	Déménagement vers un endroit qui génère moins de déplacements de service ou réduit les distances (centralisation des services)				
54	h.3	Actions spécifiques pour les livraisons				
55	h.4	Autres mesures générales				
56						

8. FEUILLE DE TRAVAIL

Il s'agit d'une feuille de travail, dont les informations ne seront pas utilisées par Bruxelles Environnement et qui est destinée à votre propre usage. Cette feuille contient l'inventaire de vos voitures et MPV, tel qu'il a été complété dans la feuille "Parc". Vous pouvez utiliser cette feuille pour "tester" certaines interventions au niveau de votre parc automobile, telles que le remplacement d'un véhicule spécifique par un VEB ou par véhicule ayant un meilleur Ecoscore (p. ex. essence au lieu de diesel), ainsi que l'ajout ou la suppression de voitures ou MPV dans votre flotte. La case "Ecoscore moyen parc automobile" en haut de la page changera en fonction des interventions que vous avez effectuées. Cela peut aider à formuler un objectif Ecoscore dans la feuille "Objectifs".

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	Ceci est une feuille de travail qui n'est pas conservée par Bruxelles Environnement. Vous pouvez utiliser cette feuille pour estimer l'impact de modifications dans votre flotte (voitures et MPV) sur l'Ecoscore moyen de véhicules, remplacement par un véhicule électrique, remplacement par une motorisation essence,...												
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13	Catégorie	Marque	Modèle	Norme Euro	Année de mise en service	Carburant	Hybride	Cylindrée (cc)	Ecoscore	Ecoscore modifié	Achat (A) Leasing (L)	N° Chassis	Utilisation (km/an)
14	Voiture/Auto	RENAULT	ZOE	5b	2015	Electricité verte,	Non/Neen		86	Non/Neen	L	VF1AGVVA05204C	
15	Voiture/Auto	OPEL	Astra	4	2001	LPG	Non/Neen	1389	62	Non/Neen	A	WOLOTFG352802	
16	Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2005	Essence/Benzin	Non/Neen	998	72	Non/Neen	A	WOLOXCF086410	
17	Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2004	Essence/Benzin	Non/Neen	1199	68	Non/Neen	A	WOLOXCF0846061141	
18	Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2004	Essence/Benzin	Non/Neen	1199	63	Non/Neen	A	WOLOXCF0846060827	
19	Voiture/Auto	OPEL	Corsa	4	2004	Essence/Benzin	Non/Neen	1199	63	Non/Neen	A	WOLOXCF0846060694	

Grâce au bouton "Retour aux Objectifs", vous pouvez retourner à la page "Objectifs", où vous pouvez continuer le remplissage.

9. INTRODUIRE LE FORMULAIRE

Une fois que vous avez rempli les différentes feuilles du formulaire, vous devez le sauvegarder comme un fichier Excel et l'envoyer à Bruxelles Environnement **pour le 31 janvier 2018 au plus tard**: e-mail pdebvp@environnement.brussels.

Les objectifs et les mesures sont ensuite évalués par Bruxelles Environnement, qui peut aussi contrôler l'exécution du plan d'action dans le cadre d'un audit (comme décrit à l'Art. 7 de l'arrêté relatif aux plans de déplacements d'entreprises du 07/04/2011).

Si vous avez d'autres questions concernant ce formulaire, vous pouvez les soumettre, de préférence par e-mail, à pdebvp@environnement.brussels, ou à Nele Sergeant (02/5634369).